

le monde. Pour toutes ces raisons, nous, du Gouvernement du Canada, avons réfléchi fort sérieusement cette année quand il est devenu clair que nous serions réélus pour une quatrième fois au Conseil. Nous nous sommes demandés, en effet, si ce rôle convenait au Canada et, pour tout dire, si nous étions prêts à prendre les difficiles décisions qui s'imposeront sans doute au cours des deux prochaines années. Le Canada a toujours relevé les défis qui lui ont été posés et, tout en étant conscient des problèmes que cela entraînera, il n'a jamais songé sérieusement à ne pas accepter celui-ci. D'ici un mois donc, le Canada sera de nouveau au Conseil de sécurité.

Quelles sont les questions dont nous sommes susceptibles d'être saisis dans un proche avenir? Certaines sont assez faciles à prévoir.

Nul doute que l'épineux problème de l'Afrique australe échouera aux Nations Unies sous une forme ou sous une autre, en 1977. Pas plus que les autres pays, nous ne savons quelle sera l'issue des négociations qui se déroulent actuellement à Genève sur l'avenir de la Rhodésie (ou du Zimbabwe, comme on l'appelle de plus en plus fréquemment).

Globalement, nous avons toujours rejeté et dénoncé les politiques d'*apartheid* de l'Afrique du Sud et ce, sans équivoque aucune. En fait, le Canada compte parmi les pays qui ont préconisé, et finalement obtenu, la levée d'un embargo volontaire sur toute vente d'armes ou d'équipement de caractère militaire à destination de l'Afrique du Sud, et nous nous y sommes scrupuleusement tenus depuis de nombreuses années. A ce propos, il est toujours loisible de discuter au sein de groupes responsables comme celui-ci de la politique du Canada au chapitre des transactions commerciales de caractère neutre avec les pays dont l'idéologie diffère de la nôtre. Jusqu'à maintenant, nous avons adopté la position suivante: les entreprises privées, et elles seules, pourront, si tel est leur désir, faire le commerce de biens "neutres" avec l'Afrique du Sud et il n'appartient nullement au gouvernement d'entraver leurs activités. La même chose vaut, bien sûr, pour bon nombre d'autres pays auxquels nous nous opposons fortement sur des questions idéologiques. Nous en sommes venus à la conclusion qu'au chapitre de l'activité commerciale globale, il nous serait pratiquement impossible d'établir des lignes directrices ou des contraintes régissant les transactions de sociétés privées canadiennes avec ces pays. Le cas de l'Afrique du Sud en est d'ailleurs le meilleur exemple.

Cela m'amène à parler d'un problème fort urgent qui se pose à nous, celui des rencontres sportives entre des équipes du Canada et des équipes ségrégationnistes d'Afrique du Sud, sur l'un ou l'autre des